

MAIRIE
87600 VAYRES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 juin 2026

Procès-verbal

Date de convocation : 26 mai 2026

Début de séance : 10h00

Fin de séance : 11h50

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Publication de la liste : 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÉNICHON Fabrice, Maire.

Présents : PÉNICHON Fabrice, BASGROT Cindy, BOULESTEIX Nadine, SANSONNET Marie-Thérèse, LAUMONERIE Jean-Jacques, LEGENDRE Éric, VALLAT Régis, NORMAND Vincent, ICHÉ Mélanie, VOISIN Damien, PÉNICHOU Jacques.

Excusés : DELAGE Stéphanie a donné procuration à Régis VALLAT, CHABAUDIE Claude a donné procuration à Fabrice PÉNICHON, RIAUD Carole a donné procuration à Cindy BASGROT, JANOT Laurence.

Secrétaire de séance : LAUMONERIE Jean Jacques

Quorum : 15/8

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Jean Jacques LAUMONERIE est désigné secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Election des délégués pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026
2. Approbation du procès-verbal du 25 avril 2026
3. Approbation des attributions de compensations 2025 de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin
4. Dénomination d'une voie à Pontchanouaillas
5. Informations diverses
6. Questions diverses

1. Élection des délégués pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Dans le cadre de la désignation des délégués aux prochaines élections sénatoriales pour la commune de Vayres, il a lieu de procéder à l'élection de trois titulaires et trois suppléants au scrutin majoritaire à 2 tours.

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour les élections des sénateurs,

VU la circulaire INTP 2611651C du 6 mai 2026 sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants,

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne du 21 mai 2026 fixant le nombre de délégués et suppléants pour les communes de la Haute-Vienne pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 et précisant le mode de scrutin.

TITULAIRES :

Les candidats sont : SANSONNET Marie-Thérèse, BOULESTEIX Nadine et PÉNICHOU Jacques

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

SANSONNET Marie-Thérèse	14 voix
BOULESTEIX Nadine	14 voix
PÉNICHOU Jacques	14 voix

SANSONNET Marie-Thérèse, BOULESTEIX Nadine et PÉNICHOU Jacques sont élus délégués titulaires pour les élections sénatoriales au 1^{er} tour de scrutin.

SUPPLÉANTS :

Les candidats sont : NORMAND Vincent, LEGENDRE Éric et BASGROT Cindy

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

NORMAND Vincent	14 voix
LEGENDRE Éric	14 voix
BASGROT Cindy	14 voix

NORMAND Vincent, LEGENDRE Éric et BASGROT Cindy sont élus délégués suppléants pour les élections sénatoriales au 1^{er} tour de scrutin.

2. Approbation du procès-verbal du 25 avril 2026

Le procès-verbal du 25 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des attributions de compensations 2025 de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et en particulier l'article 1609 nonies C,

Considérant le rapport de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 14 mars 2022, approuvé par les communes membres,

Considérant que les éléments de calcul des attributions de compensation demeurent inchangés, et qu'aucun transfert de charge n'a eu lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de fixer les montants des attributions de compensation pour l'année 2026 tels qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération, DIT que les crédits seront constatés au budget de l'exercice en cours, AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour mener à bien ces opérations.

4. Dénomination d'une voie à Pontchanouaillas

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes

communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient pour faciliter le repérage, le travail des préposés et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Or, au lieu-dit Pontchanouaillas, il est nécessaire d'attribuer une adresse au bâti cadastré section D n°1318.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de NUMEROTER la parcelle cadastrée section D n°1318 : 1 allée de Pontchanouaillas et DIT que la nouvelle numérotation sera financée par la commune.

5. Informations diverses

- Décision du Maire prise dans le cadre de la délégation du Conseil municipal : Cession d'une turbo tondeuse numéro de série XTR1602E68, acquis par la commune en 2004, à M. Serge Janot. Le montant de la cession pour ce matériel s'élève à la somme de 200 €.
- Régis Vallat est désigné référent incendie et secours, Nadine Boulesteix est désignée référente pandémie et Fabrice Pénichon est désigné référent défense.
- Le SABV organise le recensement des mares sur la commune, l'étude se poursuit après le vote 10 voix pour, 4 contre et 1 abstention.
- Aménagement de la place du champ de foire : la réunion avec le CAUE est prévue mardi 9 juin à 14h30.
- Demande de la coiffeuse pour l'installation d'une climatisation.
- Réfection de la toiture du chai, le devis de M. Remy Gesland a été retenu.
- Cindy Basgrot demande de l'aide des membres du conseil pour ranger après le marché festif du 10 juillet.
- Vincent Normand demande s'il est possible de mettre des panneaux pour interdire la circulation dans le chemin jouxtant la parcelle pendant ses travaux. Monsieur le Maire précise que par opportunité le chemin va être refait : l'empierrement va être fourni par M. Normand qui va également transporter l'empierrement de la carrière. L'entreprise Sardin va mettre en place la pierre et la compacter. La commune prenant en charge la fourniture de la carrière et les frais de la pelleteuse et du compacteur.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'achat d'un tracteur avec reprise de l'ancien tracteur.
- Régis VALLAT informe le conseil que les travaux de grosses réparations voiries vont débiter et précise que le SIAEP va démarrer les travaux aux Combes. Il informe l'assemblée qu'il va être nécessaire de faire l'acquisition d'une tondeuse plus petite et sans bac.
- Nadine Boulesteix dit qu'une fiche est mise en place afin de tracer tous les incidents à l'école.

Financement de projet par le Lion's Club de Limoges : l'association, dans le cadre d'une de leur manifestation sur la commune le 29 août 2026, a décidé de financer un projet en lien avec l'école. La commission école souhaitant installer deux bancs, l'association a décidé de prendre en charge la totalité de leur financement soit 1 146€. Elle précise que les jeux au sol dans la cour vont également être repeints.